

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN
LEGISLATURE 2002-2005

SEANCE D'ASSERMENTATION DU 11 DECEMBRE 2001, SALLE DU NORD 14H30

Madame Martine RUCHET, Présidente du Conseil, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Elle espère que les nouveaux Conseillers communaux ainsi que les Municipaux trouveront beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles tâches. Madame RUCHET invite Monsieur le Préfet Michel TILLE à venir présider cette séance d'assermentation et le remercie d'être parmi nous cet après-midi. L'assemblée est priée de se lever pour accueillir Monsieur le Préfet.

En vertu de la loi du 28 février 1956 sur les Communes, modifiée en 1980, Monsieur le Préfet déclare ouverte la séance d'installation du Conseil Communal de Leysin et implore la bénédiction divine sur les travaux de cette assemblée. Il nous donne lecture de l'ordre du jour.

Agréable intermède musical présenté par le Petit chœur des Ecoles de Leysin, dirigé par Madame Corinne GRANDJEAN.

Monsieur le Préfet passe ensuite la parole à Monsieur Michel SCHADT, Pasteur, qui nous communique le message de l'Eglise. Il relève que les fonctions des nouveaux élus subissent des pressions diverses et sont soumises à de nombreuses exigences.

Monsieur le Préfet forme le bureau provisoire qui sera composé de :

Madame Solange FORESTIER, Secrétaire, Madame Isabelle SAUSER et Monsieur Laurent RISSE, Scrutateurs.

La Secrétaire procède à l'appel des Conseillers communaux issus des élections des 27 et 28 octobre 2001 :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1. BARROUD David | 24. MANIGLEY Jacques |
| 2. BAUMBERGER Guy | 25. MARQUIS Charles |
| 3. BLANCHARD Dominique | 26. MELCHIOR Anne-France |
| 4. BLATTI Patrick | 27. MELI Silvano |
| 5. BONELLI Jacky | 28. MOTTIER Vincent |
| 6. BRIDE Christian | 29. MUHLEMATTER Franck |
| 7. CHESAUX Claudine | 30. NEVEU Jean-Robert |
| 8. CRESPO José | 31. PANTILLON Marc-Eric |
| 9. DROZ Marlène | 32. PAVILLARD Viviane |

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 10. DUBOIS Pierre-Alain | 33. PERNET Claude |
| 11. GERBER Jean-Marc | 34. RIME Denis |
| 12. GIL Jean-Michel | 35. RISSE Laurent |
| 13. GRANDJEAN Bernard | 36. RUCHET Martine |
| 14. GREMINGER Alain | 37. SANDEN Jan |
| 15. GROSS Etienne | 38. SAUSER Isabelle |
| 16. GUIGNARD Gabrielle | 39. SAUSER Lise |
| 17. HEFTI André | 40. STOLL Jean-Martin |
| 18. HOSSMANN Christian | 41. TAMBURELLO Sebastiano |
| 19. HUBERT Eric | 42. TAUXE Yvan |
| 20. JAQUET Henri-Albert | 43. TAUXE Michel |
| 21. KAEPELI Luzia | 44. TISSOT Evelyne |
| 21. KNECHT Max | 45. VAGNIERES Eric |
| 23. LIETTA Aurélie | |

Monsieur le Préfet relève qu'aucun recours n'a été déposé suite aux élections communales. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, il procède à l'assermentation des membres du Conseil Communal pour une période de quatre ans.

Cinq élèves de l'Ecole de musique de la fanfare de Leysin, sous la direction de Monsieur Jean-Daniel CROSET, nous présentent un « Rang des vaches » très apprécié avec en soliste le jeune Julien CLAPASSON.

Après lecture de la promesse légale, Monsieur le Préfet procède à l'assermentation de Monsieur le Syndic et de la Municipalité. Messieurs Pierre-Alain LOMBARDI, Didier DELADOEY, Philippe LIETTA, Patrick NEGRI et Jean-Marc UDRIOT promettent fidélité à la Constitution. Monsieur le Préfet confirme que les Autorités sont régulièrement installées dans les fonctions auxquelles les concitoyens les ont nommés.

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic remercie la population pour le soutien qui lui a été apporté pour la 4^{ème} fois consécutive. Il espère que la nouvelle Municipalité fraîchement élue reste soudée et sache œuvrer dans la collégialité pour une gestion saine et dynamique des affaires communales. Il demande que le Conseil communal soit disponible et collabore activement et dans un esprit d'ouverture avec la Municipalité. Monsieur le Syndic félicite les Conseillères et les Conseillers pour leur élection et souhaite que chacun trouve de la satisfaction dans l'exercice de son mandat.

Il remercie Monsieur le Préfet et souhaite à chacun, ainsi qu'aux habitants et hôtes de notre station, d'heureuses fêtes de fin d'année.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur le Syndic et c'est un nouveau divertissement musical qui nous est présenté par l'Ecole de musique et ses 8 élèves qui ont plaisir à jouer pour la nouvelle Municipalité et le Conseil communal. Un grand merci à Monsieur CROSET pour le dévouement dont il fait preuve afin de permettre à ses élèves d'acquérir les bases nécessaires à l'initiation de la musique.

ELECTION DE LA PRESIDENTE

Monsieur Jean-Marc GERBER, au nom du parti Libéral et Indépendant, présente Madame Viviane PAVILLARD avec beaucoup de fierté et de plaisir. A Leysin depuis de nombreuses années, Madame PAVILLARD siège au Conseil communal depuis 16 ans. Elle a œuvré au sein de la commission de gestion et de nombreuses commissions pour l'étude de préavis. Elle est très engagée également dans diverses activités de notre Commune.

Aucune autre proposition n'est formulée et Monsieur le Préfet ouvre le scrutin qui donne le résultat suivant :

Bulletins délivrés 40, bulletins rentrés 40

Bulletins blancs 2, bulletins valables 38

Madame PAVILLARD est élue à la Présidence du Conseil par 38 voix.

Monsieur le Préfet adresse ses félicitations à Madame la nouvelle Présidente du Conseil, lui souhaite beaucoup de satisfaction et lui rappelle qu'il est toujours à disposition pour tous problèmes qui pourraient survenir.

Monsieur le Préfet précise que dans un vote nominal, il est impératif que le nom de la personne soit inscrit, et pas seulement OUI ou NON.

ELECTION DE LA SECRETAIRE

Madame Martine RUCHET présente Madame Solange FORESTIER et la remercie pour sa gentillesse et sa disponibilité. Aucune autre proposition n'est présentée et Monsieur le Préfet ouvre le scrutin. Madame FORESTIER est élue par 40 voix et Monsieur le Préfet lui adresse également ses félicitations.

Monsieur le Préfet rappelle que par la promesse faite ce jour, chacun doit être conscient qu'il endosse une responsabilité de mener à bien son mandat avec le souci d'être un représentant digne de l'électorat. Cet engagement doit être tenu avec calme, dignité, courage et un peu d'ambition, mais en gardant son identité. Gouverner sur le plan communal c'est analyser, étudier, décider et faire parfois des choix douloureux afin que seul le bien public soit servi. Une Commune fait aussi partie d'une région et d'un district. Il est donc nécessaire d'avoir un esprit d'ouverture afin d'être solidaire avec ses voisins. Il souhaite qu'au terme de cette législature, chacun ait le sentiment du travail accompli au plus prêt de sa conscience. Il rappelle que la Municipalité et le Conseil Communal peuvent compter sur son soutien et son appui et adresse ses vœux les plus chaleureux pour notre Commune et ses habitants.

Monsieur le Préfet appelle Madame Viviane PAVILLARD, nouvelle Présidente du Conseil communal. Madame PAVILLARD remercie Monsieur le Préfet et prie l'assemblée de se lever pour saluer son départ.

Nouvel intermède musical présenté par le Petit Chœur accompagné à la guitare par Monsieur Jean-François CUEREL.

Madame PAVILLARD salue Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Pasteur, Monsieur René VAUDROZ, Conseiller national, le public, les invités et Monsieur le représentant de la presse. Elle est honorée et émue de la confiance qui lui a été témoignée et félicite chacun pour son élection et son entrée en fonction pour cette nouvelle législature.

En ce jour du 11 décembre, elle rappelle les attentats de New-York et Washington et les événements qui ont succédé. A l'heure où le mot « destruction » a retenu la mémoire de chacun, elle désire nous rappeler son opposé, soit « construction ». Chacun doit faire valoir ses compétences au travers des commissions, des séances de groupes, au sein de la Municipalité et lors des assemblées du Conseil communal. Chacun a le droit d'être entendu afin de grouper les forces et les idées pour une meilleure collaboration. Elle nous laisse méditer sur une citation provenant du Nord de l'Inde :

- rappelons-nous des trois R : Respect envers soi-même
 Respect d'autrui
 Responsabilité de nos actions.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Madame la Présidente remercie les enfants du Petit Chœur, Madame GRANDJEAN et Monsieur CUEREL pour leurs très belles prestations, ainsi que les élèves de l'ESOL et leur professeur.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Il est élu pour un an et au bulletin secret. La discussion est ouverte et Monsieur Marc-Eric PANTILLON, pour le parti Radical, présente Monsieur Denis RIME. Aucune autre proposition n'étant formulée, le scrutin est ouvert et donne le résultat suivant :
 Monsieur RIME est élu par 40 voix sur 40 bulletins délivrés.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Madame Evelyne TISSOT, pour les GIL, présente Monsieur Jean-Robert NEVEU. Aucune autre proposition n'est présentée et le scrutin est ouvert. Le vote par bulletins secrets donne le résultat suivant :

Monsieur NEVEU est élu par 25 voix sur 40 bulletins rentrés, dont 9 blancs, 2 nuls et 4 voix éparses.

Madame la Présidente félicite Messieurs RIME et NEVEU et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

Sur proposition de Madame PAVILLARD, les élections des scrutateurs, scrutateurs suppléants, huissier et membres des commissions s'effectueront à main levée.

ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS

Madame Martine RUCHET, pour le Forum Socialiste, présente Madame Isabelle SAUSER et Monsieur Jean-Marc GERBER, parti Libéral et Indépendant, présente Monsieur Laurent RISSE. Madame SAUSER et Monsieur RISSE sont élus scrutateurs à l'unanimité.

ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS

Madame TISSOT pour les GIL présente Monsieur Sebastiano TAMBURELLO et Monsieur PANTILLON, pour le parti Radical, présente Monsieur Franck MUHLEMATTER. Ils sont nommés scrutateurs suppléants à l'unanimité.

ELECTION D'UN HUISSIER

Madame la Présidente ouvre la discussion et Madame RUCHET présente Madame Ariane CART qui est reconduite dans sa fonction à l'unanimité.

NOMINATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Madame la Présidente nous rappelle que le nombre des conseillers a passé de 50 à 45 et la répartition des sièges au Conseil communal est de 13 pour les GIL, 12 pour le parti Libéral et Indépendant, 11 pour le parti Radical et 9 pour le Forum Socialiste. Après consultation auprès des groupes, Madame PAVILLARD propose la répartition suivante :

- a) commission de gestion : 2 GIL 2 LIB 2 RAD 1 SOC (élus pour 1 an)
- b) « finances : 2 GIL 2 LIB 2 RAD 1 SOC (élus pour 4 ans)
- c) recours en matière d'imposition et d'informatique :
répartition identique et mêmes membres que la commission des finances
- d) commission de naturalisation : 2 GIL 1 LIB 1 RAD 1 SOC (élus pour 4 ans)

Commission enneigement mécanique : 2 GIL 2 LIB 2 RAD 1 SOC
Ces membres sont élus pour 4 ans ou pour la durée nécessaire

Madame PAVILLARD propose d'adopter ces propositions en bloc et à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

NOMINATION DES COMMISSIONS

a) commission de gestion : les membres suivants sont nommés pour un an
Madame Anne-France MELCHIOR et Monsieur José CRESPO (GIL)
Messieurs Christian BRIDE et Yvan TAUXE (RAD)
Messieurs Eric HUBERT et Laurent RISSE (LIB)
Madame Isabelle SAUSER (SOC)

b) commission des finances : sont nommés pour 4 ans :
Messieurs Patrick BLATTI et Jean-Robert NEVEU (GIL)
Messieurs André HEFTI et Max KNECHT (LIB)
Mademoiselle Aurélie LIETTA et Monsieur Silvano MELI (RAD)
Madame Martine RUCHET (SOC)

c) Commission de recours en matière d'imposition communale et commission de recours en matière d'informatique : sont nommés pour 4 ans, les mêmes membres que la commission des finances.

d) commission de naturalisation : sont nommés pour 4 ans, les membres suivants :
 Madame Lise SAUSER et Monsieur Alain GREMINGER (GIL)
 Madame Gaby GUIGNARD (LIB)
 Monsieur Eric VAGNIERES (RAD)
 Monsieur Bernard GRANDJEAN (SOC)

NOMINATION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE CONTRÔLER LE SUIVI DE L'EQUIPEMENT DU DOMAINE TOURISTIQUE EN VUE D'UN ENNEIGEMENT MECANIQUE

Sont nommés pour 4 ans :

Messieurs David BARROUD et Etienne GROSS (GIL)
 Messieurs Claude PERNET et Laurent RISSE (LIB)
 Messieurs Franck MUHLEMATTER et Marc-Eric PANTILLON (RAD)
 Monsieur Charles MARQUIS (SOC)

Madame la Présidente félicite tous les membres de ces diverses commissions permanentes et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs délibérations.

FIXATION DES AMENDES ET DES JETONS DE PRESENCE

Madame RUCHET s'est renseignée auprès de différentes Communes et propose les modifications suivantes :

Président	de Fr. 500.--	à	Fr. 1'000.--	
Secrétaire	de Fr. 3'500.--	à	Fr. 4'000.--	
Huissier, sans changement	Fr. 1'000.--		Fr. 1'000.--	
Président de commission	de Fr. 20.--	à	Fr. 25.--	
Rapporteur de commission	de Fr. 20.--	à	Fr. 25.--	
Membres de commission	de Fr. 10.--	à	Fr. 15.--	
Membres du Conseil	Fr. 10.--		Fr. 10.--	
Membres du bur. électoral	de Fr. 10.--	à	Fr. 15.--	les 2 premières heures
		+	Fr. 10.--	les heures suivantes
Amendes, sans changement			Fr. 50.--	

Monsieur Denis RIME demande le statu quo et Madame la Présidente fait procéder au vote qui donne le résultat suivant :

La proposition de Madame RUCHET est refusée par 19 NON, 15 OUI et 6 abstentions.

Madame PAVILLARD a le plaisir de remettre des fleurs en remerciement du travail accompli durant cette dernière législature à Mesdames Martine RUCHET, Présidente sortante, Solange FORESTIER, Secrétaire et Ariane CART, Huissière.

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, félicite Madame PAVILLARD pour sa brillante élection et lui remet également des fleurs.

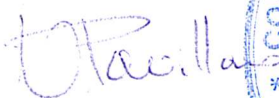
L'Ecole de musique est invitée à nous laisser partager un dernier moment de divertissement et Madame la Présidente félicite Mademoiselle Elodie HUBERT et Monsieur Jacques GESSENEY pour ce final.

Avant de clore cette séance, Madame PAVILLARD remercie toutes les personnes présentes, ainsi que l'Huissière et les employés communaux pour leur aide. Elle adresse à chacun ses vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 17 heures.

Leysin, le 31 décembre 2001

Pour le Conseil Communal :
La Présidente : La secrétaire :



Viviane PAVILLARD





Solange FORESTIER